Calendrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **35 (1989)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CALENDRIER

Paris

Nécrologie

Décès de Paul Keller, journaliste
La mort de notre confrère Paul Keller, prive la presse suisse de l'un de ses plus éminents représentants à Paris. Cet Argovien, originaire de Bremgarten, né en 1925, était depuis 1950 correspondant en France de la CPS (en allemand SPK, l'agence qui diffuse articles et commentaires, largement économiques, aux journaux helvétiques). Devenu parfaitement bilingue, Paul Keller a pénétré avec persévérance les milieux d'affaires de l'hexagone. Par l'étendue de ses informations, la pertinence de ses jugements, il s'est imposé comme l'un des meilleurs spécialistes de la presse dans la connaissance des sociétés industrielles et commerciales en France, comme de l'économie et de la finance en général en Europe. A plusieurs reprises, ces dernières années, il a publié des articles remarqués dans de grands organes comme *« Le Figaro »* sans oublier ses collaborations suivies à la presse bâloise et la *« Neue Zürcher Zeitung »*.
Défenseur résolu de l'économie libérale, il animait la *« Revue économique franco-suisse »*, organe de la Chambre de commerce suisse en France, dont il présidait la commission des publications. Esprit particulièrement ouvert aux perspectives européennes, il dominait par son esprit critique et joint à sa largeur de vues, les querelles de voisinage et les mesquineries chauvines. Ses prises de position ont rendu de grands services aux intérêts bien compris de la Suisse et de la France.
Resté présent et très attaché affectivement aux réalités helvétiques, il avait publié des ouvrages d'information en langue allemande sur la Suisse et milité dès ses débuts au Groupe d'Etudes Helvétique de Paris. Souvent présent à Genève, où il avait un pied-à-terre, il suivait régulièrement les sessions du GATT et connaissait à fond les coulisses et les acteurs de ce grand forum international, comme il avait connu, dès ses débuts, les arcanes de l'Europe en formation à Bruxelles.
Paul Keller était un homme de caractère. Ceux qui ont eu l'occasion d'éprouver sa droiture et sa fidélité ne l'oublieront pas. Confrère loyal et généreux, il savait apporter aux autres l'aide la plus désintéressée et la plus amicale. Sa fin si prématurée plonge ses confrères dans le chagrin. Nos condoléances émues vont à sa famille, et particulièrement à sa veuve, qui sous son nom d'artiste Gertrude Keller-Spaeni, avait exposé il y a deux ans à Genève au Musée de l'Athénée.

René Lombard

Secrétariat des Suisses de l'étranger

« CE 1992 et Suisses de l'étranger » les 9 et 10 juin au Château de Lenzbourg
Ce colloque sera organisé par la Nouvelle Société Helvétique en collaboration avec l'Organisation des Suisses de l'étranger ainsi que le Département des affaires étrangères. Il permettra de continuer et d'approfondir la discussion engagée lors du dernier Congrès des Suisses de l'étranger.
Tous les Suisses à l'étranger sont cordialement invités à prendre part à cette réunion. Nos compatriotes vivant dans les pays de la CE sont conviés de surcroît à présenter des suggestions pour la conférence de Lenzbourg.
Nous leur serions donc reconnaissants s'ils pouvaient informer le Secrétariat des Suisses de l'étranger, par écrit et par retour du courrier, des problèmes susceptibles à leur avis d'être traités. (26, Alpenstrasse, CH 3000 Berne 16).

Expositions

11 mai - 16 juin - Galerie de France, 50,52, rue Verrerie, 4e, **Jean Tinguely**, Niki de Saint-Phalle.

18 mai - 24 juin - Galerie Valérie Schmidt, 41, rue Mazarine, 6e, **Caroline Rauch**.

Le manoir de Bosnormand et sa splendide hêtraie, site classé du département, où les Suisses de l'Eure se réuniront le **dimanche 11 juin** sous la présidence de M. Philippe de Watteville. Ceux des lecteurs du Messager Suisse qui souhaitent se joindre à nos amis de l'Eure pour cette journée peuvent s'adresser à

M. André Rutishauser
(Tél. 16.32.51.36.52)

ou encore à

M. Pierre Jonneret par l'intermédiaire du Messager
(Tél. (1) 45.44.68.41).

La participation au déjeuner est fixée à Frs 130. Le parc de 3 ha sera à la disposition de tous ceux qui préfèrent pique-niquer.

Théâtre

Depuis le 5 mai, mardi-dimanche 20 h 30, lundi relâche - Cartoucherie de Vincennes, route du Champ de Manœuvres, 12e, (loc. 48.08.36.20 à partir de 12 heures) « Aladin's Palace aux 1 000 miroirs. Conte de la folie extraordinaire », farces bouffonnes par **Ueli Hirzel et sa troupe de Zurich** (boissons et spécialités suisses servies pendant le spectacle.
(Samedis et dimanches à 15 heures : programme spécial pour les enfants).

11 mai - Eglise Evangélique Baptiste, 48, rue de Lille, 7e, (tél. :

42.61.13.95). « David et Bethsabée ou le prince humilié » par la **Compagnie de la Marelle (Lausanne)**, mise en scène : **Jean Chollet**, avec Henriette Senez, **André Cortessis, Georges Milhaud, Olivier Nicola.**

22 mai - 12 juillet, semaine : 20 heures, dimanche 14 h 15 - Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, 11e, « Vie, Amour et Liberté » de St-Just, Sade et Fabre d'Olivet, mise en scène : France Clément, décors : **Thierry Vernet.**

24-28 mai, 19 heures - Arcade Colette, Jardins du Palais Royal, 1er, « Colette ou l'envers du music-hall » textes de Colette interprétés par **Josette Chanel**, avec **Alain Porchet** (piano) ; mise en scène : **Philippe Luscher** ; responsable technique : **Jean-Michel Carrat.** (sur invitation uniquement : prière de réserver au 42.61.46.04).

25-28 mai - 3e Festival du Café-Théâtre Francophone. Salle des Fêtes « Les Galants-Courts », place Bexley, Evry (64.97.80.64).

25-5, 18 h 30 - « Mamma ! » par **Sara Barberis** (lauréate 1988).

25-5, 20 h 30 - « Epique Epoque » par **Bernard Haller.**

28-5, 15 h 30 - « Souris, souris » par **Gardi Hutter.**

30 mai - 24 juin, mardi-samedi, 20 h 30, dimanche et lundi relâche - Théâtre Montorgueil, 46, rue Montorgueil, 2e, (tél. 42.33.80.78). « Les Caprices de Marianne » de Musset, mise en scène : Germain Colombier, avec **Nathalie Jeannet, Gérald-Robert Tissot, Sylvain Reymond**, Tanguy Goasdoue, Catherine Bernad, Christian Esnay, Colette Muggia.

CCS

38, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris — Tél. : 42.71.44.50
Bibliothèque-information : tous les jours de 10-12 h et 13-19 h (au n° 32). Le Centre Culturel Suisse est ouvert tous les jours sauf lundi et mardi.

Expositions

29 avril - 2 juillet - Peter Knapp : crépuscule, cibachromes.

29 avril - 4 juin - Peter Knapp : souvenir, photographies.

Jazz

23 - 25 mai - Cours d'interprétation instrumentale. Musique italienne de la Renaissance par Michel Piguet et Karl-Ernst Schröder (sur inscription uniquement).

28 mai, 17 heures - Musique du dimanche. Trio Fink. Carlos Conrad, Hansjörd Fink, Antonio Nunez, œuvres de Beethoven, Beat Furrer, Brahms.

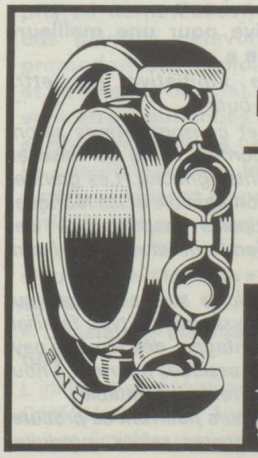
le petit roulement pour
les grandes performances (pour arbre de 1 à 10 mm)
Roulements miniatures
BIENNE (suisse)
Représentants
WILLIAM BAEHNI
147, RUE ARMAND SILVESTRE
92403 COURBEVOIE Tél. 43 34 17 17

Participation des étrangers aux votes de leurs pays : La Suisse libéralise sa pratique

Les étrangers qui veulent participer aux scrutins organisés dans leur pays d'origine n'auront plus besoin de s'y rendre personnellement. Libéralisant sa pratique, le Conseil fédéral a décidé que les étrangers pourront désormais voter par correspondance depuis le territoire suisse. Cette mesure est à mettre en relation avec le projet qui tend à accorder le même droit aux Suisses de l'étranger.

Les ressortissants étrangers en Suisse pourront envoyer leur bulletin de vote par voie postale, soit directement à l'étranger, soit à la représentation diplomatique ou consulaire dont ils relèvent. Le vote par procuration est également autorisé, si les instructions peuvent être acheminées par correspondance. En revanche, le vote personnel au siège des représentations officielles demeure interdit.

Selon le département des affaires étrangères (DFAE), cette libéralisation n'affecte pas les restrictions que l'ordre juridique suisse fait peser sur les activités politiques des étrangers. Elle peut entrer en vigueur avec effet immédiat car les restrictions actuelles ne reposaient pas sur une ordonnance, mais sur une simple pratique. Jusqu'à présent, cette mesure était considérée comme incompatible avec la souveraineté suisse. Mais elle était devenue nécessaire du fait de l'adoption par les Chambres, en mars 1988, d'une motion qui charge le Conseil fédéral de modifier la loi sur les droits politiques de telle sorte que les Suisses de l'étranger puissent exercer leur droit de vote en matière fédérale là où ils résident. Un message aux Chambres est actuellement en préparation. Il était impensable d'autoriser les Suisses de l'étranger à voter par correspondance sans accorder la réciprocité aux étrangers résidant en Suisse.

A l'époque, le Conseil fédéral s'était opposé à l'adoption de la motion, lui préférant la forme moins contraignante du postulat. Le chef du DFAE, René Felber, avait souligné devant le Conseil des Etats que les deux tiers des 500 000 Suisses de l'étranger sont des doubles nationaux, plus liés à leur seconde qu'à leur première partie. Actuellement, seuls les agents de la Confédération à l'étranger peuvent voter par correspondance.